



**Conseil de sécurité**

Distr.  
GÉNÉRALE

S/1998/758  
14 août 1998

ORIGINAL : FRANÇAIS

---

LETTRE DATÉE DU 14 AOÛT 1998, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT  
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE REPRÉSENTANT PERMANENT  
DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO AUPRÈS DE  
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai, d'une part, l'honneur d'informer le Conseil de sécurité de la situation qui prévaut dans la ville congolaise de Bunia où il est fait état d'un attroupement massif des forces de l'armée régulière ougandaise, ainsi que du regroupement par ces mêmes forces d'invasion d'armements lourds et légers.

D'autre part, je vous confirme la coupure par les forces armées de la coalition rwando-ougandaise de l'approvisionnement en eau et en électricité de la ville de Kinshasa. Les risques d'un désastre humanitaire majeur pour la capitale, ville peuplée de plus de 6 millions d'habitants, sont dès lors immenses. Les informations en notre possession font déjà état de nombreux décès dans les établissements hospitaliers de Kinshasa suite à ces coupures.

Enfin, comme signalé dans ma lettre du 10 août 1998, des populations civiles congolaises des provinces du Kivu sont déportées au Rwanda pour y être sommairement exécutées.

Mon gouvernement prend une nouvelle fois le Conseil de sécurité à témoin de l'agression caractérisée dont la République démocratique du Congo est victime de la part de l'Ouganda et du Rwanda, ainsi que des pratiques inhumaines et des violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées à l'égard de la population congolaise par les autorités de ces deux pays.

Mon gouvernement, qui invite une fois de plus le Conseil de sécurité à prendre toutes ses responsabilités et à jouer pleinement son rôle de maintien de la paix et de la sécurité internationales, lui demande instamment de :

1. Condamner vigoureusement l'invasion du territoire congolais par les troupes rwandaises et ougandaises;
2. D'exiger du Rwanda et de l'Ouganda le retrait immédiat de leurs troupes du territoire congolais;

3. D'exiger du Rwanda et de l'Ouganda de cesser immédiatement toutes exactions envers la population congolaise.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent

(Signé) André MWAMBA KAPANGA

-----